

FORMATIONS FÉDÉRALES

Certificat Fédéral Initiateur Danse

CFID 1

Certificat accessible par la
RECONNAISSANCE DES ACQUIS DE L'EXPERIENCE (RAE)

La Fédération Française de Danse valorise l'expérience de terrain en proposant un dispositif de Reconnaissance des Acquis de l'Expérience (RAE) pour le CFID 1.

OBJECTIF

Cette modalité permet aux candidats ayant encadrés des activités de danse dans un cadre structuré de faire reconnaître leurs compétences pédagogiques et techniques, sans passer par la formation CFID complète.

PREREQUIS

- Justifier de 600h d'encadrement bénévole ou rémunéré
- 18 ans révolus le jour de la certification
- Extrait de casier judiciaire n° 3 vierge
- Attestation de formation PSC

ACCESSIBILITÉ HANDICAP

Nos formations sont ouvertes aux personnes en situation de handicap. Pour aménager votre parcours signalez votre situation à formation@ffdanse.fr

MODALITES ET DELAIS D'ACCES

Le dossier de demande CFID par RAE est disponible en téléchargement depuis le site internet FFDanse, ou sur demande à formation@ffdanse.fr. Le candidat doit transmettre son dossier administratif complet par mail à formation@ffdanse.fr. Le pôle formation fera ensuite connaître son avis quand à la recevabilité de la candidature. Il est possible de demander une RAE toute la saison. La recevabilité est déclarée à minima 10 jours après réception du dossier d'inscription complet + document administratif par le service formation.

DUREE

En cas de recevabilité le candidat rédige son dossier pédagogique qu'il transmet par mail à formation@ffdanse.fr avant 12 mois, en demandant une date de soutenance.

EVALUATION

La FFDanse convoque le jury correspondant à la discipline du candidat et organise la soutenance. Suivant la validation complète, le candidat se voit remettre sa Certification Fédérale d'Initiateur en Danse. En cas de validation partielle, le candidat est invité à retravailler son dossier possiblement à le représenter en soutenance.

TARIF : 300€

Licencié FFDanse : 200€



Je télécharge ma
demande
d'inscription

Le + FFDanse

METHODE MOBILISEE

La démarche repose sur une analyse réflexive de l'activité réelle du candidat : constitution d'un dossier de preuves, mise en récit de l'expérience, et entretien avec un jury d'experts. Ce processus favorise une approche active et contextualisée de l'évaluation, valorisant les pratiques concrètes, les adaptations pédagogiques et les dynamiques d'animation mises en œuvre sur le terrain.

Les échanges avec le jury, les retours argumentés et les temps de verbalisation permettent non seulement de valider les compétences, mais aussi d'ancrer les savoirs dans une démarche de développement professionnel continu.

Cette reconnaissance contribue à renforcer l'identité professionnelle des encadrants en danse et leur capacité à intervenir de manière autonome, responsable et adaptée à la diversité des publics et des contextes d'intervention.